



Direction Générale des Services

Direction de l'Environnement

DE-Service Ecologie Urbaine-Innovation

Affaire suivie par : S. Sauvage
Poste:

2012-CG-5-3733

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS
ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**

**ESPACES NATURELS SENSIBLES
ACQUISITION DE TERRAINS A CARRIERES-SOUS-POISSY
CESSION D'UN TERRAIN A CHEVREUSE**

Politique sectorielle	Améliorer les grands équilibres environnementaux						
Secteur d'intervention	Valoriser la trame verte et le paysage						
Programme	Espaces naturels sensibles						
Données financières	AP			CP 2012 sur AP			
Montant actualisé	16 600 000 €			3 431 000 €			
Montant déjà engagé	2 507 694 €			2 344 045 €			
Montant disponible	14 092 307 €			1 086 955 €			
Montant réservé pour ce rapport	6 915 €			6 915 €			
	AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Répartition de l'AP	16 600 000 €	100 301 €	3 431 000 €	1 380 000 €	9 058 888 €	1 221 278 €	1 408 533 €

Dans ce rapport il est proposé d'acquérir 2 petits terrains dans le futur parc du peuple de l'herbe, après identification des propriétaires ; le montant est de 6 915 euros.

Il est proposé en second lieu de céder un petit terrain situé à Chevreuse à un couple d'exploitants agricoles, pour un montant de 3 000 euros.

Acquisition à Carrières-sous-Poissy

Le premier terrain est un bien non délimité de 510 m² contenu dans une parcelle cadastrée AK 24 d'une superficie de 51 832 m² (l'autre bien non délimité représentant le reste de la superficie a été acquis de l'E.P.F.Y. le 30 mars 2012).

Le propriétaire de ce bien non délimité, M. René Cousin, a donné son accord au prix proposé de **1 122 euros** (2,20 E/m²).

Le second terrain est constitué des 2 parcelles cadastrées AN 46 et AN 177, de 465 et 2 168 m² appartenant aux consorts Gramont qui ont donné leur accord pour le vendre au Département au prix de **5 793 euros**, 2,67 E/m² (ces terrains avaient dans un premier temps été attribués à tort à la société G.S.M.).

Ces deux acquisitions entrent dans le projet de réalisation du Parc du peuple de l'herbe et compléteront celles réalisées ou en cours de réalisation.

Cession à Chevreuse

Les époux Arnould, demeurant à Chevreuse, ont sollicité la cession à leur profit d'un terrain départemental situé en bordure de la route des Regains, à Chevreuse, au lieudit des Gargouilles. Il s'agit d'une ancienne friche agricole de 2 882 m² sur laquelle le boisement s'est progressivement développé. Le couple envisage de créer un verger sur ce terrain, projet pour lequel la mairie de Chevreuse a émis un avis très favorable ainsi qu'à la cession du terrain.

Il est proposé de céder ce terrain isolé et sans utilité pour le Département à ce couple qui a un projet. Il est proposé de le lui céder au prix de **3 000 euros** (1 E/m²) qu'il a accepté et qui entre dans l'estimation des Domaines.

La délibération que je vous propose d'adopter est la suivante :